L'École des courtiers

PACK DCI + CRÉDIT À LA CONSOMMATION · FORMATION CONTINUE DES INTERMÉDIAIRES EN CRÉDIT

Pack formation DCI 7 h + réforme du crédit à la consommation

Votre formation continue DCI 7 h en crédit immobilier et 2 h pour intégrer la réforme du crédit à la consommation applicable le 20 novembre 2026. 9 h en ligne.

Voir le pack en ligne →

05 54 54 40 04

contact@ecoledescourtiers.fr

DURÉE TOTALE	FORMAT	ACCÈS	TARIF DU PACK
9 h	E-learning	12 mois	99 €
2 formations	100 % à distance	24 h/24, à votre rythme	net, TVA non applicable

Ce que contient le pack

DCI — 7 h

Formation DCI 7 h : crédit immobilier, programme 2026

Attestation de fin de formation propre

CRÉDIT — 2 h

Réforme du crédit à la consommation : ce qui change le 20 novembre 2026

Attestation de fin de formation propre

Objectifs pédagogiques

1. Répondre à l'obligation de formation continue de 7 heures par an en crédit immobilier (C. consom., art. L. 314-24 et D. 314-25), à jour du programme minimal applicable au 20 novembre 2026.
2. Évaluer la solvabilité d'un emprunteur et remettre une information précontractuelle complète (FISE).
3. Identifier les produits et opérations qui entrent dans le champ du crédit à la consommation avec l'ordonnance n° 2025-880 du 3 septembre 2025.
4. Adapter l'information précontractuelle, la publicité et les procédures internes aux règles applicables au 20 novembre 2026.
5. Sécuriser sa pratique, respecter ses obligations réglementaires et fiabiliser le conseil apporté au client.

PUBLIC VISÉ

IOBSP, mandataires et salariés de prêteurs ou d'intermédiaires qui distribuent du crédit immobilier et du crédit à la consommation.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis de diplôme. Exercer ou s'apprêter à exercer une activité de distribution de crédit immobilier et de crédit à la consommation.

Formation DCI 7 h : crédit immobilier, programme 2026

7 h · 6 chapitres

1 Cadre réglementaire et acteurs du crédit immobilier — 1 h

- Prêteurs, IOBSP, ORIAS et ACPR
- Obligations de compétence et de formation continue
- Nouveau programme minimal : ce qui change au 20/11/2026

Domaines 1 et 3

2 Le contrat de crédit immobilier — 1 h 30

- Types de prêts et garanties
- Taux, TAEG et coût total
- Remboursement anticipé et renégociation

Domaine 4

3 Évaluation de la solvabilité — 1 h

- Recueil et vérification des informations
- Taux d'effort et reste à vivre
- Recommandations du HCSF

Domaines 4 et 8

4 Information précontractuelle et conseil — 1 h 30

- Fiche d'information standardisée européenne (FISE)
- Explications adéquates et mises en garde
- Service de conseil et conseil indépendant

Domaine 7

5 Assurance emprunteur et garanties — 1 h

- Délégation d'assurance et équivalence des garanties
- Résiliation à tout moment
- Droit à l'oubli et convention AERAS

Domaines 5 et 6

6 Déontologie, réclamations et cas pratiques — 1 h

- Rémunération et conflits d'intérêts
- Traitement des réclamations
- Études de cas commentées

Domaine 7

Domaines du programme minimal (arrêté du 14 août 2026)

1. Environnement de la banque et de l'assurance
2. Fonctionnement du marché immobilier français
3. Encadrement réglementaire de la distribution du crédit immobilier
4. Caractéristiques et techniques des différents crédits immobiliers
5. Garanties
6. Assurances emprunteur
7. Règles de bonne conduite et de rémunération
8. Prévention du surendettement
9. Contrôles et sanctions

Réforme du crédit à la consommation : ce qui change le 20 novembre 2026

2 h · 3 chapitres

1 Le nouveau champ d'application

40 min

- Ordonnance n° 2025-880 et directive (UE) 2023/2225
- Petits crédits, paiement fractionné et location avec option d'achat
- Calendrier d'entrée en vigueur

2 Information, publicité et sollicitation

40 min

- Publicité et mentions obligatoires
- Information précontractuelle
- Vente en ligne et démarchage

3 Solvabilité, conseil et procédures internes

40 min

- Évaluation renforcée de la solvabilité
- Services de conseil
- Mise à jour des procédures et des documents

Vos 7 heures DCI et la réforme du 20 novembre 2026

Répartition de vos 9 heures

7 h
formation continue en crédit immobilier — C. consom., art. L. 314-24 et D. 314-25, programme minimal applicable au 20/11/2026 (arrêté du 14/08/2026)

2 h
réforme du crédit à la consommation — ordonnance n° 2025-880 du 3 septembre 2025 (transposition de la directive (UE) 2023/2225), applicable au 20/11/2026

Comment se déroule le pack

Ordre	Vous suivez les deux formations dans l'ordre de votre choix. Chacune garde son programme, ses quiz par chapitre et son quiz final.
Attestations	Une attestation de fin de formation par formation suivie (pour la DCI, attestation signée et livret avec, en annexe, les résultats du contrôle des compétences, C. consom., art. D. 314-26) : organisme, intitulé, dates, durée, modalité et thèmes traités. Conservez-les : elles servent de justificatif en cas de contrôle.
Modalités et délais d'accès	Inscription en ligne ou demande de prise en charge. Accès immédiat après paiement ; après accord du financeur en cas de prise en charge.
Durée et format	9 h au total, 100 % à distance (e-learning), accessible 24 h/24 et 7 j/7 pendant 12 mois. Temps de connexion et progression enregistrés.
Méthodes et moyens	Vidéos de formation courtes par chapitre, cas pratiques et quiz d'entraînement. Assistance pédagogique par un expert métier par e-mail sous 48 h ouvrées ; assistance technique par e-mail et chat du lundi au vendredi, 9 h – 18 h.
Évaluation	Quiz d'auto-évaluation à la fin de chaque chapitre (non bloquant). Contrôle des compétences en fin de formation : quiz final de validation, 80 % de bonnes réponses requis. En cas d'échec, vous pouvez repasser le quiz final après avoir revu les chapitres concernés. Les résultats de ce contrôle figurent en annexe de votre livret de formation (C. consom., art. D. 314-26). Questionnaire de satisfaction en fin de formation.
Matériel	Ordinateur, tablette ou smartphone récent avec connexion internet et haut-parleurs ou casque. Aucun logiciel à installer.
Accessibilité	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout besoin d'adaptation (sous-titres, rythme, format, matériel), contactez notre référent handicap depuis la page Contact. Nous étudions chaque demande avec vous.
Tarif et financement	99 € net — TVA non applicable, art. 261-4-4°a du CGI. Prise en charge possible selon votre statut : OPCO Atlas, AGEFICE, FIF PL, France Travail.

Inscription et questions

Inscrivez-vous ou faites financer le pack depuis la page du pack. Notre équipe vérifie vos droits et monte le dossier de prise en charge avec vous.

Une question ? Contenu, accès, financement ou adaptation : **05 54 54 40 04** · **contact@ecoledescourtiers.fr**

Situation de handicap : notre référent étudie avec vous les adaptations possibles (rythme, format, matériel).

Voir le pack en ligne →

Page du pack

Références réglementaires

C. consom., art. L. 314-24 et D. 314-25 (7 h par an) ; ordonnance n° 2025-880 du 3 septembre 2025 (transposition de la directive (UE) 2023/2225), applicable au 20/11/2026.